

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 6 (1914)

Heft: 5

Artikel: La protection des gros paysans en Suisse par les subventions

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pose également que d'une seule fenêtre (dimension de celle-ci 50×50 centimètres). On étouffe presque dans l'atmosphère qui règne ici. Tout cela n'empêche pas que ce fameux logement rapporte 270 fr. par mois au propriétaire! Dans une autre baraque qui abrite en même temps un certain nombre de chevaux, il n'y a que deux cabinets pour plus de cent personnes.

Les esclaves dans l'ancienne Rome n'étaient guère plus mal traités que les ouvriers de cette entreprise.

Un jour, M. Biasini nous menaça en présence d'un gendarme de nous fendre la tête si nous nous permettions encore une fois de franchir le seuil de ses baraques. Ce monsieur doit avoir des raisons sérieuses pour redouter l'inspection de ses entreprises qui peuvent empêcher toute la région sans que l'autorité chargée de sauvegarder l'hygiène public bouge. Il serait grand temps que les autorités interviennent, si elles ne veulent pas tôt ou tard assister à l'éclosion d'une épidémie de typhus, de diptéries ou de fièvre scarlatine détruisant pour toujours la renommée de Leysin comme station climatérique. Il faut espérer que les autorités, c'est-à-dire le Département cantonal de l'hygiène, interviennent bientôt et il serait utile, pour tout voir, que la commission d'enquête ne choisisse pas pour guide les syndics ou autres fonctionnaires supérieurs de la commune de Leysin. Suffisamment protégé contre les attaques éventuelles de certains entrepreneurs, je me charge de montrer aux membres de cette commission des logements ouvriers où ils pourront constater que nous n'exagérons rien en les traitant de taudis répugnans.

(Traduit de la *Tagwacht*.) M.-N. Silberroth.

* * *

Note de la rédaction: Il n'y a pas de danger que l'autorité cantonale vaudoise se presse trop pour intervenir. S'il s'agissait de la répression d'une grève, d'expulsion d'ouvriers ou de militants socialistes ou encore de l'interdiction de réunions ou autre chicane dirigée contre la classe ouvrière, on agirait rapidement. Mais agir contre les exploitants d'ouvriers italiens, ce n'est pas la spécialité d'un gouvernement vaudois.



La protection des gros paysans en Suisse par les subventions.

S'il existe beaucoup d'ouvriers en Suisse, qui voient dans l'Etat une puissance redoutable, dans la Confédération une marâtre pour la classe ouvrière, il ne faut pas s'en étonner.

Quand les travailleurs et leurs familles souffrent des effets désastreux de la crise indus-

trielle, il faut des efforts innouïs pour qu'un gouvernement cantonal se dérange pour soulager un peu les plus pauvres parmi les chômeurs. Il n'y a que quelques années seulement depuis que le secours de chômage est assuré régulièrement dans deux ou trois petits cantons de la Suisse. Ce secours reste insuffisant, c'est vrai, mais pour la majeure partie des cantons la situation est plus grave, puisqu'ils ne veulent pas reconnaître l'obligation de venir en aide aux victimes de l'ordre économique de la société actuelle. Quant à la Confédération, on sait qu'elle n'accorde absolument rien pour secourir les chômeurs. L'assistance des pauvres qui est également insuffisante, n'est généralement accordée que dans les conditions humiliantes, de sorte que les pauvres préfèrent souvent souffrir la faim plutôt que de demander l'assistance publique. Quant aux assurances sociales et à la protection légale contre les dangers de l'exploitation des travailleurs, ce que les cantons et la Confédération suisse offrent actuellement est plus apparent que réel. Par contre, chaque fois que les ouvriers entreprennent une action sérieuse pour obliger le patronat à accorder une amélioration des conditions de travail, les gouvernements cantonaux et même les autorités fédérales sont vite disposés à venir en aide aux patrons en cause.

Des injustices de ce genre se produisent tellement souvent, qu'on s'est habitué à les envisager comme des phénomènes naturels devant fatidiquement se produire dans notre société capitaliste. Constatant que les protestations les plus véhémentes ne produisent que fort peu d'effets dans les hautes sphères de notre société, on ne proteste plus guère que pour des cas exceptionnellement graves. Les ouvriers un peu éclaircis et expérimentés se disent que nos protestations seront plus efficaces quand nos organisations disposeront des forces supérieures, que seuls l'union étroite de la majeure partie des salariés peut produire.

Mais il y a en Suisse une partie de la population qui jouit de la bienveillance toute particulière et d'une protection excessive de la part des gouvernements cantonaux et de la part de la Confédération. Il est question des *gros paysans*, qui sont dotés de la part du lion des subventions allouées au développement de la production agricole par la Confédération et par les cantons.

Nous soulignons les mots «*gros paysans*», parce que les petits paysans, qui ne peuvent pas élever du bétail de race, ni visiter les expositions agricoles et qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants fréquenter les cours et les écoles d'agriculture ne profitent guère des subventions dont il est question ici.

Dans son rapport sur l'exposition collective à l'exposition nationale suisse des départements cantonaux de l'agriculture, le secrétariat de l'Union

suisse des paysans nous fournit des renseignements très intéressants sur la répartition des subventions accordées aux agriculteurs en Suisse.

Les cantons et la Confédération allouent dans une année pour:

	Fr.
Ecole d'agriculture, au total	629,000
Cours spéciaux, voyages d'études, revues agricoles, etc.	102,000
Elevage de chevaux	82,000
Elevage de la race bovine	839,000
Elevage de porcs	38,000
Elevage de chèvres	49,000
Elevage de moutons, volaille, lapins, etc. .	26,000

A part cela, les paysans ont reçu en 1912 plus de 980,000 fr. pour l'amélioration du sol, drainage, construction de chemins, améliorations diverses. Pour l'amélioration des vignobles, 679,000 francs furent alloués en 1912. Il y a ensuite la contribution des cantons et de la Confédération aux assurances des champs et des bestiaux. La somme versée dans ce but en 1912 s'élève à 1,066,000 fr. Pour se garantir contre les épidémies et contre les dommages causés par la grêle, 268,000 fr. furent alloués à nos paysans. Finalement, la Confédération subventionne les organisations d'intérêts des paysans avec 57,000 fr. par an. Le secrétariat ouvrier suisse, secrétariat de la Fédération ouvrière suisse (250,000 membres!) reçoit 30,000 fr.

Voici maintenant la progression des sommes versées par les cantons et la Confédération comme subventions aux paysans dans la période depuis 1900 à 1912.

En 1900, le montant total de ces subventions s'élevait à 1,773,000 fr.

En 1912, ce montant s'éleva à **4,526,914 fr.!**

En 1900, la proportion était de 12,650 fr. pour 1000 personnes occupées dans l'agriculture et, en 1912, cette proportion atteint 29,609 fr. pour 1000 personnes occupées dans l'agriculture. A cela il faut ajouter l'effet avantageux du tarif douanier sur les vivres pour les gros paysans. Grâce au tarif douanier, ces derniers ont pu hausser considérablement les prix de leurs produits, ce qui leur rapporta plusieurs millions depuis l'année 1905. Le secrétariat de l'Union des paysans évalue le rapport brut de notre production agricole à 560,000,000 fr. pour les années 1884 à 1887, à 620,000,000 fr. pour les années de 1893 à 1896 et à 948,000,000 fr. pour l'année 1911, c'est-à-dire après l'entrée en vigueur du tarif douanier voté en 1904. Ainsi et le tarif douanier et les subventions ont produit des effets avantageux pour ceux qui possèdent suffisamment de prés, de champs, de forêts et de bestiaux pour pouvoir profiter de ces effets.

Jamais on n'a encore songé en haut lieu à protéger les ouvriers domiciliés en Suisse contre la

concurrence de la main-d'œuvre étrangère, qui vient s'offrir à nos patrons et industriels au plus bas prix et dans les pires conditions. Nous avons déjà dit que pour l'assurance contre le chômage et les secours en cas de chômage la Confédération ne faisait rien. Si depuis une année elle fait un sacrifice pour secourir les malades, les ouvriers ne sont pas seuls à en profiter, probablement ils ne sont pas même ceux qui touchent la majeure partie de ce secours. Ceux parmi les ouvriers qui en profitent, le font plutôt parce qu'il serait difficile de les en exclure. Il ne faut pas se faire d'illusions, la bureaucratie fédérale, poussée à l'extrême empêchera plus d'une organisation ouvrière à profiter de la subvention allouée par la Confédération aux caisses-maladies, subvention qui perd beaucoup de son efficacité par le fait que les médecins et les pharmacies ont augmentés leurs tarifs. Mais n'oubliions pas nos paysans, s. v. p. !

En 1870, 46,2 % de la population suisse vivait encore de la production agricole; en 1910, ce pour cent tombe à 26,8 ou à environ un million de personnes. Sur ce million vivant de la production agricole, à peine le tiers peut profiter sensiblement des subventions en question, c'est-à-dire pour faciliter d'une façon spéciale les conditions d'existence de 300,000 personnes déjà plus ou moins bien situées, la Confédération verse 4½ millions de francs chaque année. Par contre, ce que les cantons et la Confédération sacrifient spécialement pour le soulagement de la classe ouvrière proprement dite (il s'agit d'au moins un million et demi de personnes), cela n'atteint guère un million de francs par année.

On pourrait croire que les représentants officiels des paysans seraient au moins assez modestes pour se contenter de la part qui leur revient. Il n'en est pas ainsi. Dans son rapport, le secrétariat des paysans reproche à certains gouvernements cantonaux ne pas assez subventionner les paysans.

Tout récemment, le Dr Laur publiait dans son *Journal des paysans* l'entrefilet suivant, à propos du traitement des cheminots:

« La Direction générale des C. F. F. a publié d'intéressants tableaux, exposés à l'exposition nationale. Nous constatons qu'en 1903, un employé ou un fonctionnaire des C. F. F. coûtait en moyenne 1926 fr., tandis qu'en 1912, ce chiffre se monte à 2750 fr. L'augmentation comporte donc durant ces neuf années une somme de 824 fr. ou 43 %. Dans ce chiffre sont compris les uniformes et les contributions de l'administration à la Caisse de pensions. Nous en sommes charmés pour les cheminots. Mais le monde des paysans est en droit d'attendre que les cheminots montrent quelque intelligence à l'égard de leurs aspirations tendant à s'assurer un revenu convenable en fixant de bons prix.»

Voici les remarques que la rédaction du *Journal suisse des chemins de fer* ajoute à la publication de l'entrefilet ci-dessus :

« M. Laur s'est contenté d'un calcul très bref. Tout d'abord, il tait le fait que ce chiffre moyen de 2750 fr. n'est obtenu que grâce à l'addition des gros et des petits traitements, confondus pêle-mêle; puis il tait également qu'une grande partie des cheminots n'atteignent pas ce chiffre, mais qu'ils restent au contraire bien au-dessous de la moyenne. D'autre part, le personnel de l'ancien G. B., beaucoup mieux traité que les autres cheminots, n'entrait pas en considération en 1903, ce qui fait que le chiffre moyen de cette époque est forcément inférieur. Si l'on tient compte de tous ces faits, on arrive au résultat que les augmentations de traitements des cheminots C. F. F., durant les neuf années en question, ne comportent guère autant que le renchérissement du prix de la vie durant la même période, mais au contraire que les catégories inférieures du personnel se trouvent bien en dessous.

Mais M. le Dr Laur ne pouvait dire cela, car il a voulu tirer de ces chiffres un nouveau sujet d'agitation démagogique. Nous n'en attendions pas moins de lui! Toujours aimable, n'est-ce pas?...»

En effet, le secrétariat des paysans ferait mieux de ne pas se montrer par trop arrogant. Tôt ou tard la population en Suisse se rendra compte du fait, que les millions amassés par la Confédération au moyen des taxes douanières et par les cantons au moyen de contributions des plus diverses, ne servent qu'à appuyer un petit groupe de gros paysans au détriment de la grande masse des consommateurs et à entretenir une petite armée de fonctionnaires, faisant pour la plupart un travail absolument improductif et inutile au point de vue social.

De telles constatations ne faciliteront sûrement pas l'acceptation par le peuple suisse de nouvelles hausses des taxes douanières. Quant aux travailleurs, ils ont dû se rendre compte que nos gouvernements cantonaux emploient de préférence les fils de paysans pour venir habillés en soldat dans les villes empêcher les prolétaires d'améliorer leur sort par le moyen des grèves. En tout cas le Dr Laur et le professeur Moos ont cherché à plusieurs reprises à justifier les subventions et la politique douanière par cette remarque, que les meilleurs soldats, le noyau le plus sûr de l'armée, c'était les paysans. En d'autres termes, les subventions accordées aux paysans en Suisse constituent une part du prix que la classe dirigeante alloue à la classe moyenne pour lui aider à maintenir le prolétariat sous le joug économique. Comme nous l'avons démontré plus haut, les millions nécessaires à cet effet sont prélevés sur les

consommateurs, c'est-à-dire l'Etat bourgeois a réussi à force le prolétariat de contribuer à la rétribution de ceux qui se chargent à tirer sur lui en cas de grève.



Le boycott Ormond.

Dans un récent communiqué à la presse, la maison Ormond a prétendu que le boycott de ses cigares avait été préparé et voulu par la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation.

Nous avons déjà montré que toutes les démarches conciliatrices de l'Union suisse des coopératives de consommation et de l'Union suisse des syndicats professionnels se sont heurtées à une fin de non recevoir de la part des directeurs de cette firme.

Il en est de même de celles tentées par le comité de la section des travailleurs du tabac de Vevey, composé de 9 ouvrières de la fabrique Ormond. La correspondance que nous reproduisons ci-dessous le démontre clairement.

Le 7 mars 1914, le dit comité écrivit à Ormond pour demander une entrevue. Le 9 mars, Ormond répondit qu'il était disposé d'accorder cette entrevue, mais à la condition qu'on lui fasse connaître les noms des ouvrières faisant partie de la fédération.

A cette prétention extraordinaire, formulée uniquement pour avoir un prétexte de refuser tout arrangement, le comité de la section répondit ce qui suit, le 11 mars :

« Messieurs les directeurs,

Nous vous remercions beaucoup de bien vouloir accepter l'entrevue demandée.

Quant aux noms des membres de notre section, vous comprendrez, Messieurs, que nous ne pouvons pas vous les donner sans l'autorisation de chacun d'eux et nous ne savons pas si elle nous serait accordée, étant donné la situation actuelle.

Il n'est du reste pas dans les habitudes d'aucune association ouvrière, vous ne l'ignorez pas, de divulguer les noms de ses adhérents dans des circonstances pareilles à celles que nous traversons et nous croyons qu'une telle demande n'a jamais été formulée.

Nous espérons qu'il vous suffira de savoir que notre section compte actuellement des membres dans toutes les catégories du personnel de la fabrique et représente un nombre important de syndiqués.

Nous pensons que, dans ces conditions, l'entrevue que vous voulez bien nous accorder pourra avoir lieu très prochainement.

(Signature des neuf ouvrières du comité). »

L'entrevue eut lieu le 12 mars. Les directeurs déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas accorder plus que ce qu'ils avaient déjà donné, qu'ils seraient même peut-être forcés de retirer les augmentations de salaire accordées, suivant le résultat de l'inventaire du mois de juin, puis ils se déclarèrent prêts à examiner et à discuter toutes les propositions que la section leur ferait parvenir.